

Rapport N° 8 :**Attribution d'heures de tutorat EUR EIPHI**

Rapporteur (s) :	Claudia LAOU-HUEN - Directrice Service Projets Structurants et Recherche
Service – personnel référent	Frédéric PENEAU - Chef de projet EUR EIPHI Service Projets Structurants et Recherche
Séance du Conseil académique	26 juin 2019

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Dans le cadre de son premier appel à projets Formation 2018/2019 lancé le 2 juillet 2018, le programme d'Investissement d'Avenir Ecole Universitaire de Recherche EIPHI qui a démarré officiellement le 01/06/2018 a prévu un budget destiné à financer des heures de tutorat effectuées par des étudiants de Masters et/ou des Doctorants pour des étudiants dans l'un des Masters EIPHI.

Modalités d'attribution

Les modalités d'attribution des heures de tutorat ont été validées par le Comité de Direction Exécutif de l'EUR EIPHI et sont résumées ci-dessous :

- Le nombre d'heures ainsi que l'enveloppe budgétaire sont validés par le CoDirEx
- Les demandes d'heures sont remontées sur propositions classées du Comité d'Animation Formation (CAF).

L'enveloppe annuelle totale EIPHI pour les actions de formation est de 280 000 € comprenant les heures de tutorat pour 9 Masters (dont 4 Masters UBFC : PICS, PPN, GreeM, Math4Phys) et les deux Ecoles Doctorales SPIM et Carnot Pasteur. Le montant maximum d'heures de tutorat est fixé à 64h par tuteur auxquelles il faudra déduire les heures de vacations que ces derniers effectueraient par ailleurs à UBFC ou dans les établissements membres d'UBFC.

Les responsables pédagogiques de chaque mention ont effectué un classement parmi les candidatures reçues. Les critères sont essentiellement des critères liés au mérite. En cas de situations équivalentes, les responsables pédagogiques ont utilisé d'autres critères qu'ils ont explicités pour chaque candidat.

Le CoDirEx qui s'est réuni le 31 août 2018 a examiné les propositions de candidatures et classements remontés par les responsables de parcours selon le tableau joint.

Le CoDirEx a décidé d'attribuer des heures de tutorat dans les parcours suivants :

Mention	Parcours	Candidats	Tutorat	Nbre d'heures	Versement	Montant
ENERGY	ENERGY - UFC Head : Samir JEMEI	Elodie PAHON	Post-Doc ⇒ Master CMI	20	2	1 165 €
SMART SYSTEMS & STRUCTURES	GREEM – UBFC Head : Micky RAKOTONNTRABE	Cristian VELANDIA CARDENAS	M1 ⇒ L2	33	3	770 €
		Essolizam Alexandre PLANET	M1 ⇒ L2	33	3	770 €
		Morris KIMWANGI	M2 ⇒ L3	10	1	234 €
				TOTAL		2 939 €

Modalités de paiement

Le CoDirEx d'EIPHI appliquera pour les doctorants et post-doctorants effectuant du tutorat en Master ou en Licence les mêmes dispositions que celles qui concernent le paiement des heures de vacations. Aussi, ce dernier se fera mensuellement par UBFC et directement à l'étudiant.

Pour les étudiants de Master tutorant les étudiants de Licence, un contrat emploi étudiant sera utilisé et la rémunération sera de 23.32€/h (heure coefficientée).

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **prendre connaissance des modalités d'attribution des heures de tutorat EUR EIPHI pour l'année 2018/2019 ainsi que de la liste des lauréats sélectionnés par le CoDirEx EIPHI ;**
- **approuver la signature d'un contrat de vacation ou emploi étudiant aux lauréats par UBFC avant fin août 2019.**